

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 8 février 2008

Monsieur Jean-Claude GAUDIN, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, Vice-Président du Sénat, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 108 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Michel ACREMENT - René AINARDI - Zaven ALEXANIAN - Francis ALLOUCH - Michel AMBROSINO - Robert ASSANTE - Jean AYL - Salomon BENICHO - Jean-Marc BENZI - François-Noël BERNARDI - Jean-Pierre BERTRAND - Gérard BISMUTH - Olivier BLANC - Annick BOET - Jean-Louis BONAN - Jean BONAT - Philippe BONIFAY - Patrick BORE - Eugène BOUJOT - Valérie BOYER - Robert BRET - Sylvie BRUNET - Philippe CAMILLIERI - Nicole CANTREL - Christian CARBONEL - Marie-Thérèse CARDONA - Anne-Marie CARNUS - Gérard CHENOZ - Jean-Claude COLOMBO - Jean-Marc CORTEGGIANI - Vincent COULOMB - Paul-Jean CRISTOFARI - Paul DAUMAS - Claude DAUMERGUE - Pierre DEFENDINI - Sylvia DOUCET - Frédéric DUTOIT - Janine ECOCHARD - Michelle EMERY - Monique ENGELHARD - André ESSAYAN - Michel FORNERIS - Marie-Thérèse FOURNIER - Didier GARNIER - Jean-Claude GAUDIN - Françoise GAYDA - Roland GIBERTI - Daniel GILER - Catherine GINER - Jean-Pierre GIORGI - Francis GIRAUD - Jean-Claude GUERAUD - Albert GUIGUI - Bernard JACQUIER - Henri LAFITE - Albert LAPEYRE - Alain LAURENS - Marie-Yves LE DRET - Eric LEOTARD - Ange LETTIERI - Antoine LORENZI - André MALRAIT - Stéphane MARI - Jean-Claude MARIN - Guy MARTIN - Patricia MASSARO - Didier MAURY - Christian MAYADOUX - Muriel MENCACCI-GRAND - Laurent MICHEL - Marie-Thérèse MINASSIAN - Maryse MONOD - Jean MONTAGNAC - Yves MORVAN - Marie-France MOURET - Pascal MUNIER - Renaud MUSELIER - Bernard OLIVER - Christine ORTIZ - Marie-Françoise PALLOIX - Pierre PARSY - Christyane PAUL - Christian PELLICANI - Pierre PENE - Gérard PEPE - Elisabeth PERRENOT-MARQUE - Claude PICCIRILLO - Christian RAYNAUD - Monique ROBINEAU - Jacques ROCCA SERRA - Henri RUGGERI - Roger RUZE - André SABDES - Danielle SERVANT - Daniel SIMONPIERI - Bernard SUSINI - Maurice TALAZAC - René TAVERA - Jean-Pierre TEISSEIRE - Guy TEISSIER - Jean-Louis TIXIER - Maxime TOMMASINI - Claude TORNOR - Jean-Louis TOURRET - Jean-Paul ULIVIERI - Lionel VALERI - Claude VALLETTE - Séréna ZOUAGHI.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Gabrielle ANTONI représentée par Antoine LORENZI - Pauline BANZO représentée par Jean BONAT - Marcel BENASSI représenté par Marie-Françoise PALLOIX - Marc BERNARD représenté par François-Noël BERNARDI - Vincent BURRONI représenté par Didier MAURY - Benjamin CHAPPE représenté par Gérard BISMUTH - Eric DIARD représenté par Pierre PARSY - Jean DUFOUR représenté par Annick BOET - Claude FRIGANT représenté par Christian MAYADOUX - Claude GALLIZIA représenté par Jean-Marc CORTEGGIANI - Samia GHALI représentée par Francis ALLOUCH - Robert HABRANT représenté par Marie-France MOURET - Mourad KAHOU - représenté par Henri RUGGERI - Eric LE DISSES représenté par Maxime TOMMASINI - Bernard LIEBGOTT représenté par Alain LAURENS - Patrick MAGRO représenté par Elisabeth PERRENOT-MARQUE - André MOLINO représenté par Robert BRET - Pierre-François PAOLACCI représenté par Pierre DEFENDINI - Michel PEZET représenté par Stéphane MARI - Roland POVINELLI représenté par Vincent COULOMB - Christel SIMONETTI-ACHARD représentée par Christyane PAUL - Claudine SOLERIEU représentée par Christian RAYNAUD.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Mireille BENEDETTI - Roger BERANGER - Geneviève BOBBIA-TOSI - Jean-Jacques BONTOUX - Miloud BOUALEM - Alain DE GANTES - Nicole DESMATS - Christiane DINARDO - Bernard GUARINO - Jean-Claude IMBERT - Michèle LARIVIERE - Jean-François MATTEI - Patrick MENNUCCI - Lucien MERLENGHI - Roger MERONI - Nabil M'RAD - René OLMETA - Maurice PETIT - Georges ROSSO - Philippe SANMARCO - Catherine SANTINI - André VARESE - Claude VILLANI-LEONI - Lucien WEYGAND.

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

POR 003-278/08/CC

**■ Ports de plaisance de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole -
Revalorisation des Autorisations de Programme**

DIPORAG 08/950/CC

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

La Communauté urbaine Marseille Provence Métropole est compétente depuis le 1^{er} janvier 2001 pour la gestion des ports de plaisance au terme de l'arrêté préfectoral du 31 décembre 2000 et en application de l'article L.5215.20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le vaste programme de développement et de modernisation des ports de plaisance, engagé depuis la création de la Communauté urbaine, a entraîné la création de plusieurs autorisations de programmes en 2004 et en 2005.

Afin de poursuivre l'effort engagé, et dans un souci de simplification, il convient aujourd'hui de procéder à des changements d'intitulés et à des revalorisations d'autorisations de programmes des opérations suivantes :

- **2005/00128 : « Etudes Port de l'Estaque »** : modification de l'intitulé initial « Etudes Esquisse Port en Rade Nord » et revalorisation d'autorisation de programme :
Dans le cadre de l'augmentation des capacités d'accueil des ports de plaisance de MPM, des études préalables ont été réalisées sur la Rade Nord de Marseille. Il convient aujourd'hui d'envisager des études techniques, financières et environnementales pour affiner le programme de l'opération « Port de l'Estaque ».
Une modification de l'intitulé de l'opération est donc proposée (« Etudes Port de l'Estaque » au lieu de « Etudes esquisse Port en Rade Nord »), ainsi qu'une **revalorisation d'autorisation de programme de 173 853 €TTC**.
- **2004/00050 : « Etudes Générales Ports CUMPM »** : revalorisation d'autorisation de programme :
D'autres projets visant à développer les capacités d'accueil des ports de plaisance sont à l'étude (Vieux- Port de Marseille, Châteauneuf-les-Martigues, Marignane, La Ciotat, etc.), et nécessitent d'augmenter l'autorisation de programme en conséquence.
Par ailleurs, MPM souhaite récupérer l'intégralité des bâtiments des « Consignes sanitaires », situés sur le Vieux-Port, pour y installer des locaux d'accueil des équipages conformes à nos ambitions de Capitale euroméditerranéenne de la plaisance. Des études seront donc nécessaires pour l'aménagement de ces bâtiments.
Pour l'ensemble de ces projets, une **revalorisation d'autorisation de programme de 427 388 €TTC** est demandée.
- **2004/00071 : « Equipements et mobilier DIPOR »** : modification et regroupement des autorisations de programme :
Dans un souci de simplification et de regroupement des opérations, il est proposé de réunir sous l'intitulé « Equipements et mobilier DIPOR » les deux opérations précédemment intitulées « Mobilier DIPOR » et « Véhicules ».
La réunion de ces deux opérations nécessite de regrouper les reliquats des autorisations de programmes des deux opérations précédentes pour un montant de **62 020 €TTC**.

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Conseil de Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Qu'il convient d'augmenter les Autorisations de Programmes afin de permettre la réalisation des projets de la Direction des Ports et Aéroport,

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Sont approuvées les revalorisations d'Autorisations de Programmes concernant les opérations suivantes :

2005/000128 : Etudes Port de l'Estaque : la revalorisation de 173.853 € porte le montant de l'autorisation de programme à 389.633 €(CP 2008 : 35.880 €, CP 2009 et 2010 : 353.753 €)

-

2004/00050 : Etudes Générales Ports CUMPM : la revalorisation de 427.388 € porte le montant de l'autorisation de programme à 502.736 €(CP 2008 : 40.664 €, CP 2009 à 2012 : 462.072 €)

-

2004/00071 : Equipements et Mobilier DIPOR : le regroupement, pour un montant de 62 020 €TTC, des reliquats des autorisations de programmes des deux opérations précédentes porte le montant de l'autorisation de programme à 143.520 €.(CP 2008 : 34.086 €, CP 2009 à 2012 : 109.434 €)

Article 2 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget annexe des Ports de Plaisance – Sous-politique B220-Fonction POR – chapitres 20-21-23

Le Commissaire Rapporteur
Président Délégué de la Commission
Ports de Plaisance - Ports de Commerce -
Aéroport

Certifié conforme
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole
Vice Président du Sénat

Claude PICCIRILLO

Jean-Claude GAUDIN